

Date de transmission de l'acte: 17/09/2026
Date de reception de l'AR: 17/09/2026
032-213203466-DE_2026_034-DE
A G E D I

République Française
Département : GERS
Arrondissement : Auch
ROQUEBRUNE - COMMUNE

Séance du lundi 14 septembre 2026

Délibération N° DE_2026_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 02/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le quatorze septembre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL - MAIRIE), sous la présidence de Monsieur DESENLIS Benoît.

Présents : Monsieur DESENLIS Benoît, Monsieur DELLA-VEDOVE Patrice, Madame PERES Sandra, Monsieur PILATI Franck, Monsieur BIANCHINI Jean, Monsieur LAÏLLE Arnaud, Madame GOUTX NATHALIE, Madame AURIGNAC Audrey, Madame BOQUEL Julie, Madame SERRES Isabelle

Représentés :

Absents et Excusés : Monsieur DELLA-VEDOVE Jean-Luc

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame PERES Sandra est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Modification des tarifs de la salle des fêtes et du gîte rural

Modification des tarifs de la salle des fêtes et du gîte

Il est proposé de modifier les tarifs de location de la salle des fêtes et du gîte afin d'introduire des **frais de ménage forfaitaires**, applicables lorsque les lieux sont laissés dans un état de propreté insuffisant par les locataires.

Les frais de ménage forfaitaires sont fixés comme suit :

- **Salle des fêtes : 400 €**
- **Gîte : 200 €**

Après constat de l'état des lieux et en cas de non-respect des obligations de nettoyage prévues au contrat de location, **le maire pourra appliquer le forfait de ménage correspondant**, en sus du montant de la location.

Fait et délibéré le jours, mois et ans que susdites

Ont signés le registre tous les membres présents

Le Maire

Benoît DESENLIS



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

DE_2026_034

